

Bureau du 25 octobre 2004

Décision n° B-2004-2625

commune (s) : Oullins

objet : **Revente, à la Commune, d'un immeuble situé 63, rue Narcisse Bertholey**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 13 octobre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de la commune d'Oullins, la Communauté urbaine a préempté, au prix de 110 000 €, un immeuble situé sur le territoire de cette commune, 63, rue Narcisse Bertholey, constitué par une parcelle de terrain de 430 mètres carrés et le bâtiment à usage d'habitation qu'elle comporte, à l'exception d'une bande de terrain de 6 mètres carrés devant être cédée séparément à la Communauté urbaine.

Cet immeuble est concerné par la réalisation d'un parc de stationnement, correspondant à l'emplacement réservé n° 12 au POS sud-ouest de la Communauté urbaine.

Aux termes de la promesse d'achat qui est soumise au Bureau, la commune d'Oullins, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine ledit bien au prix de 110 000 € précité admis par les services fiscaux et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette transaction ;

Vu ladite promesse d'achat ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve la promesse d'achat qui lui est soumise et concernant le rachat, par la commune d'Oullins, d'un immeuble situé 63, rue Narcisse Bertholey.

2° - Autorise monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de 110 000 € résultant de cette cession ainsi que les frais inhérents à cette transaction feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 0097.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,